



Infolettre de mars 2021

Retour sur l'atelier du 28 janvier ayant porté sur la méthodologie des PMRHH en Estrie

La méthodologie des PMRHH en Estrie

Le 28 janvier dernier avait lieu un atelier sur la méthodologie qui sera utilisée pour les différents PMRHH en Estrie.

Y ont été présentés et discutés les outils d'aide la décision (méthodes et critères) qui guideront les choix dans les MRC.



Vous n'avez pas pu participer à cet atelier? Vous pouvez toutefois en visionner l'enregistrement, disponible sur [YouTube](#).

Rôles des MRC et du MELCC dans les PRMHH

Le gouvernement du Québec a confié aux MRC le rôle d'élaborer des plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) afin d'intégrer la conservation de ceux-ci à la planification du territoire.

Les responsabilités des MRC diffèrent donc de celles du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Un document, [disponible ici](#), permet de mieux comprendre ce qui relève de chacun.

Inscrivez-vous à cette infolettre!



On vous a transféré cette infolettre ou vous la découvrez par le biais de notre site internet mais vous n'y êtes pas abonné[e]...

Pour rester à l'affût et vous assurer de ne rien manquer des développements de la démarche régionale, [inscrivez-vous!](#)

Tous droits réservés © PRMHH 2021

Vous recevez cette infolettre parce que vous êtes une partie prenante de ce projet.

Vous désirez changer la façon dont vous recevez cette infolettre?
Vous pouvez [changer vos préférences](#) ou [vous désinscrire](#).

